

Affaire suivie par :

Madame Anne CHIANG

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 30 juin

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 30 juin 2023

Ecole élémentaire Victor Hugo
36 bis avenue Victor Hugo
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.
Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

LP F QDD

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Mouhamet TOURE



Représentant Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
Major Laurent FOUCHERES

Représentant Madame la Commissaire
Excusé



Services Techniques
Monsieur Luybomyr PALYVODA



Assistaient également à la visite

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 30 juin 2023

Ecole élémentaire Victor Hugo
36 bis avenue Victor Hugo
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Directrice de l'établissement
Madame VEUILLOT

Il s'agit d'un bâtiment comportant deux étages sur rez-de-chaussée à usage d'école primaire.

Il regroupe un ensemble de 10 salles de classe, 1 salle informatique et divers locaux annexes.

Les étages sont desservis par deux escaliers encloisonnés situés à chaque extrémité du bâtiment.

L'établissement comprend également un bâtiment annexe à simple rez-de-chaussée à usage de salle à manger et d'office de réchauffage (école maternelle et école élémentaire) ainsi qu'une bibliothèque située au rez de chaussée d'un bâtiment à usage de logements.

Le chauffage est assuré par une chaufferie au fioul située au sous-sol du bâtiment principal et une chaufferie gaz alimentant le bâtiment réfectoire.

L'établissement dispose de quatre équipements d'alarme de type 4 non reliés entre eux (bâtiment principal, réfectoire, salle informatique et bibliothèque) avec déclencheurs manuels, d'un éclairage de sécurité par blocs autonomes et d'un désenfumage naturel dans le réfectoire (deux ouvrants).

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public : 222 personnes

- Personnel : 13 personnes

EFFECTIF TOTAL : 235 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de **type R de 4^{ème} catégorie**. Etablissement assujetti à l'arrêté du 23 mars 1965 modifié.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à la visite périodique de l'établissement.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)



2 / 4

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- rapports de vérifications périodiques des installations électriques, code du travail et ERP établis par l'organisme agréé QUALICONSLT en date du 22 mars 2023 avec observations
- rapports de vérification des moyens de secours établis par la société IPS (réfectoire et école élémentaire) en date du 1^{er} mars 2023
- rapport de maintenance de la chaudière fioul établi par la société DALKIA en date du 14 avril 2023
- Le registre de sécurité
- Compte-rendu d'exercice d'évacuation du 19 juin 2023

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 30 juin 2023

Ecole élémentaire Victor Hugo
36 bis avenue Victor Hugo
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure de l'alimentation électrique générale :

- Action sur le déclencheur manuel situé devant l'entrée du bureau de la Directrice entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore
- Eclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement
- Action sur la commande manuelle de désenfumage du réfectoire côté primaire entraînant l'ouverture de l'exécutoire
- Essai du téléphone filaire

en situation de coupure de l'alimentation électrique normale :

- Action sur le déclencheur manuel situé dans la salle informatique entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore et visuelle
- Action sur le déclencheur manuel situé dans la bibliothèque entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore et visuelle
- Action sur l'arrêt d'urgence situé dans l'office de réchauffage entraînant la coupure de l'alimentation électrique des éléments de cuisson et le maintien du fonctionnement de la hotte

Le résultat s'est révélé satisfaisant, à l'exception du non fonctionnement de plusieurs BAES, le téléphone filaire et la coupure de tous les éléments de cuisson par l'arrêt d'urgence

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ remettre en état de fonctionnement les BAES défectueux du réfectoire
- 2/ assurer le fonctionnement du téléphone filaire en coupure électrique
- 3/ assurer la coupure de tous les éléments de cuisson par l'arrêt d'urgence situé dans l'office de réchauffage
- 4/ lever des observations des rapports précités (électricité et moyens de secours)

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 5/ faire réaliser par un organisme agréé la vérification des installations gaz et fournir les rapports aux services techniques de la ville
- 6/ supprimer tout stockage situé dans l'escalier du sous-sol menant à la chaufferie
- 7/ équiper la salle informatique d'une coupure d'urgence électrique
- 8/ interdire tout dispositif s'opposant à la fermeture des portes équipées de fermeture (office de réchauffage)
- 9/ réactualiser les plans schématiques de l'établissement et apposer un plan d'intervention prenant en compte l'ensemble de l'établissement (salle informatique, réfectoire et bibliothèque)
- 10/ installer des BAES dans la bibliothèque et afficher un plan d'évacuation
- 11/ identifier sur une pancarte inaltérable le barrage gaz de la chaufferie gaz
- 12/ assurer l'ouverture complète de l'issue de secours de la salle informatique côté réfectoire
- 13/ assurer la fermeture complète des portes à fonction d'isolement (réserve)
- 14/ mettre en place des consignes connues par tout le personnel (professeurs des écoles et agents d'office) sur la conduite à tenir en cas de feu dans le réfectoire
- 15/ interdire l'usage de multiprises
- 16/ limiter les éléments de décorations et le stockage dans les classes en veillant de laisser la vacuité des portes d'interclasses
- 17/ assurer la formation du personnel à l'utilisation des moyens de secours

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

JF LP
YPO